

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

-----  
**C A B I N E T**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(MC-RP N°011-2020)

-----

**Rémis Fulgance DANDJINOU**

**Ouagadougou, le 16 avril 2020**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le jeudi 16 avril 2020,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 00 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. Au titre de la gestion de la riposte à l'épidémie du coronavirus (COVID-19) :**

- **un rapport** relatif à la gestion de l'épidémie du coronavirus (COVID-19).

La ministre de la Santé a fait au Conseil le point des activités réalisées dans les domaines de la riposte, de la prévention et du contrôle de l'infection, de l'opérationnalisation des laboratoires de diagnostic et de la prise en charge. A ce titre, elle a présenté les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes activités.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de lever toutes les difficultés exposées et d'accélérer les procédures d'acquisition des produits pharmaceutiques, des matériels médicotechniques et de protection ainsi que la mise à niveau des infrastructures afin de répondre aux besoins exprimés par le secteur de la santé.

Le Conseil a adopté un décret portant port obligatoire du masque de protection ou du cache-nez pour compter du lundi 27 avril 2020.

- **un rapport** relatif aux mesures de restriction des libertés dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Les ministres en charge du dossier ont fait au Conseil l'état de mise en œuvre des différentes mesures.

Le Conseil a donné des instructions pour tenir compte, dans la mise en œuvre de la mesure de quarantaine, de la spécificité du Grand-Ouaga et de la facilitation de l'acquisition de documents permettant la poursuite des activités de certaines entreprises stratégiques.

- **un rapport** financier sur la gestion du COVID-19.

Le ministre de l'Economie, des finances et du développement a fait au Conseil le point sur l'état des engagements pris dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan révisé de riposte à l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour la mobilisation effective des appuis attendus des partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, le Président du Faso a décidé de céder 6 mois de salaire, le Premier ministre 4 mois de salaire, les ministres d'Etat 2 mois de salaire et les autres ministres 1 mois de salaire.

- **un rapport** relatif aux mesures d'accompagnement des entreprises prises par le Chef de l'Etat.

Le ministre du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat a fait au Conseil le point relatif à l'opérationnalisation des décisions prises par le Président du Faso en faveur des entreprises en difficulté du fait de l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier d'engager des consultations avec les différents secteurs concernés en vue du respect de ces engagements.

## **I.2. Au titre du ministère de la Justice :**

- **un projet de loi** portant loi d'habilitation.

Ce projet de loi vise à solliciter de la représentation nationale d'habiliter le Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance pour la prise de mesures relatives à la lutte contre le COVID-19.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

### **I.3. Au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :**

- **un rapport** relatif au plan de riposte pour la continuité éducative dans le contexte du COVID-19.

Ce plan s'articule autour :

- de la mise en œuvre des mesures devant permettre la reprise des cours ;
- de l'information et la sensibilisation des acteurs et des partenaires de l'éducation ;
- de la communication autour des mesures barrières à respecter dans les structures éducatives ;
- de la progressivité de la réouverture des classes ;
- de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) pour la continuité pédagogique en situation d'urgence.

Le Conseil a adopté le rapport et instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines afin qu'aux termes de la mise

en œuvre des différentes actions, il puisse apprécier la question de la réouverture des structures d'éducation.

Aux termes de ses travaux, le Conseil a adressé ses remerciements à l'ensemble des Burkinabè, des associations, des entreprises, des partenaires techniques et financiers et des pays amis ayant exprimé leur solidarité dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le Conseil a également salué l'arrivée dans notre pays d'une équipe médicale de la République populaire de Chine venue apporter son appui technique et son expertise au ministère de la Santé dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le Ministre de la Communication et  
des Relations avec le Parlement,  
Porte-parole du gouvernement,

**Rémis Fulgance DANDJINOU**

Officier de l'ordre national